

Recrutement de volontaires service civique à la DDFiP de l'Allier

Dans le cadre du déploiement du service civique, la DGFIP a accueilli 410 volontaires au cours de l'année 2016 puis 584 au titre de 2017.

Pour 2018, l'objectif total de recrutement est porté à 600 volontaires.

Pour la 1^{ère} vague de 2018, la DDFIP de l'Allier procède au recrutement de 6 volontaires, âgés de 18 à 25 ans pour une période de 8 mois **à compter du 15 mars 2018 et jusqu'au 14 novembre 2018** :

- 2 volontaires au service des impôts des particuliers (SIP) de Vichy
- 2 volontaires au service des impôts des particuliers (SIP) de Montluçon
- 2 volontaires au service des impôts des particuliers (SIP) de Moulins

L'offre de mission de notre département est publiée sur le site du service civique (<http://www.service-civique.gouv.fr>). Les personnes intéressées devront obligatoirement candidater via ce site **pour le 23 février au plus tard**.

Le service civique à la DGFIP

Le service civique, créé par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010, est un engagement volontaire auprès d'organismes sans but lucratif de droit français ou de personnes morales de droit public agréés pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général, d'une durée de 6 à 12 mois représentant au moins 24 heures hebdomadaires, dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation.

L'intérêt de la DGFIP pour le service civique réside dans le fait que les volontaires peuvent apporter une contribution utile à notre administration par la réalisation de différentes missions qui relèvent de domaines d'interventions tels que la solidarité et l'éducation pour tous. Trois types de missions ont été retenues :

- une mission de facilitation en amont de l'accueil au guichet des particuliers voire des professionnels dans les Centres des Finances Publiques très chargés avec pour objectif de contribuer à la qualité des conditions d'accueil ;
- une mission consistant à familiariser certains publics (personnes âgées, publics culturellement défavorisés...) au maniement informatique et à l'utilisation de services en ligne (dont ceux de la DGFIP) ;
- une mission tendant à faire connaître les finances publiques et en particulier les impôts aux jeunes en milieu scolaire.

Mme Catherine PRISSETTE (04.70.35.43.53 catherine.prissette@dgfip.finances.gouv.fr),
référente Ressources Humaines à la direction départementale des Finances publiques, peut être contactée pour tous renseignements complémentaires.